

**Monsieur le Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de l'Eau et de l'hydraulique villageoise,**

**Monsieur le Directeur Exécutif de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'Alimentation, représentant la Commission de la CEDEAO**

**Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Togo,**

**Monsieur le représentant de l'Ambassade de France**

**Monsieur le Représentant Résident du PNUD et Coordinateur Résident par intérim du Système des Nations Unies au Togo,**

**Honorables Députés,**

**Distinguées invités, en vos rang et qualités respectifs,**

**Mesdames et messieurs**

**Chers participantes et participants,**

C'est un plaisir et un honneur pour moi d'être ici avec vous aujourd'hui.

Le 28 septembre 2021, le Togo à la veille de la neuvième Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (communément appelé Convention sur l'eau), procédait au dépôt de ses instruments d'adhésion à ladite Convention au siège des Nations Unies à New York. Le Togo devenant le cinquième pays africain à adhérer à cette convention depuis son ouverture mondiale en 2016, après le Tchad et le Sénégal en 2018, le Ghana en 2020, et la Guinée Bissau en 2021.

Permettez donc de féliciter une fois de plus les autorités togolaises pour leur adhésion à la Convention sur l'eau et tous les efforts entrepris à cet effet;

L'adhésion à la Convention témoigne de l'importance des plus hautes autorités de la République togolaise pour une gestion pacifique et durable des ressources en eau partagées selon les principes et règles du droit international. Il y a lieu de rappeler en effet que le Togo partage une partie importante de ses ressources en eau, avec ses pays voisins que sont le Bénin, le Burkina Faso et le Ghana. Je salue par ici la présence des représentants de ces pays voisins, notamment le Bénin et le Burkina Faso. De cette communauté d'intérêts, il résulte l'adoption des Conventions portant statut des fleuves Volta et Mono et à la création et à la mise en place des Autorités de Bassin dédiées, auxquelles le Togo est partie prenante.

L'adhésion à la Convention s'inscrit donc dans une volonté ferme et constante du Togo, que nous saluons, de renforcer son engagement pour la promotion de la gestion durable des ressources en eau, aux niveaux national, sous régional et international.

La Convention offre une plateforme juridique et intergouvernementale unique, sous l'égide des Nations unies, pour la gestion pacifique des eaux partagées, contribuant ainsi au développement durable, à la paix et à la sécurité internationale. La Convention sur l'eau est un outil important pour rendre opérationnelle la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de ses objectifs de développement durable (ODD), notamment de l'objectif 6.5, relatif à une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris par le biais de la coopération transfrontalière, le cas échéant.

Toutefois l'adhésion à la Convention n'est en soi que la première étape. Pour pleinement tirer avantage, la mise en œuvre des dispositions de la Convention constitue la part essentielle. Différentes mesures juridiques, économiques,

opérationnelles, administratives et techniques, conformément à la Convention, doivent être progressivement mises en place et appliquées selon une approche par étapes, en fonction des ressources et des capacités de chaque Partie.

C'est dans cette optique que le secrétariat de la Convention sur l'eau soutiendra le Togo dans le développement d'un plan national de mise en œuvre de la Convention, par le biais du projet de l'Union Européenne « Promouvoir l'adhésion à la Convention sur l'eau ». Ce plan évaluerait les besoins et les exigences en matière de mise en œuvre et préciserait les mesures, un calendrier et des ressources.

La définition de ce plan requière également une réflexion inclusive et concertée entre toutes les parties prenantes afin de tirer le maximum de bénéfices de ce que la Convention peut offrir. Nous nous réjouissons de la tenue de cet atelier qui permet d'amorcer une telle concertation.

Durant ces deux journées d'atelier nous aurons la possibilité d'examiner le contenu de la convention, le fonctionnement pratique de son cadre institutionnel, les outils pratiques qu'elle offre pour soutenir les efforts des pays, et par le biais de ces éléments tacher d'identifier les avantages et défis, le cas échéant.

Pour vous entretenir sur ces différents aspects et vous accompagner dans vos réflexions, l'équipe du secrétariat est composée de moi-même, et de M. Komlan Sangbana. Je remercie également le Point Focal du Sénégal de la Convention, M. Niokhor Ndour qui a accepté contribuer en personne à cet évènement à Lomé, ainsi que Madame Sybille Vermont, Point Focal de la Suisse qui interviendra à distance.

Les présentations de cette équipe restreinte seront renforcées par le partage d'expérience des experts nationaux et régionaux, ainsi que des Partenaires

techniques et financiers sur l'expérience en lien avec la mise en œuvre de la Convention sur l'eau.

Ce qui me permet de dire que la Convention sur l'eau est la Convention sur l'eau se veut avant tout un instrument au service des États. Elle doit pouvoir répondre à vos attentes en matière de gestion et de protection des ressources en eau. Les présentations viseront à démontrer d'une part qu'elle s'inscrit parfaitement dans la logique universelle de gestion et de protection des ressources en eau, et donc en parfaite adéquation avec la pratique des États au niveau international, et d'autre part aussi sa plus-value par rapport à ce qui existe déjà, bien qu'il faille toutefois garder à l'esprit que la Convention ne résout pas tous les problèmes rencontrés sur les eaux transfrontières.

Je voudrais conclure en vous remerciant M. le Ministre pour votre présence et votre soutien politique au processus d'adhésion à la Convention ainsi que maintenant sa mise en œuvre, Mes remerciements vont également à l'équipe du ministère, notamment au Directeur national des ressources en eau pour l'excellente collaboration ayant conduit au présent atelier. Je tiens également à remercier l'Union Européenne pour l'appui financier, la Commission de la CEDEAO pour le soutien apporté au processus, et au Programme des Nations Unies pour le développement pour le soutien logistique dans l'organisation de cette rencontre.

Je nous souhaite un excellent atelier et des discussions fructueuses.